

QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(2021-2022) 18 JANVIER 2022

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **18 janvier 2022 à 19h**, par téléconférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE (TEAMS), mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS du CA :

Pamélie Bélanger – Administratrice - Professionnels non enseignants
Nathalie Bérubé – Administratrice - Directions d'établissement
Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement
Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel
Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans
Denis Lefebvre – Administrateur - District n° 2
Frédéric Levasseur – Administrateur - District n° 4
Dominic Loïselle – Administrateur - Enseignants
Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District n° 5
Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District n° 3
Yves Pelletier – Administrateur - Finances, comptabilité, RF, RM

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint
France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières
Hélène Dumais, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications
Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles
Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

ABSENCES :

Patrick Boucher – Administrateur - District n° 1
Carole St-Arnaud – Administratrice - Personnel de soutien
Karine Whelan – Administratrice - Municipal, santé, services-sociaux

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENCE

M^{me} Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est confirmé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Pamélie Bélanger, administratrice, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

CA-2022-01-18-107 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 7 DÉCEMBRE 2021 ET DE CELUI DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 20 DÉCEMBRE 2021

M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre ordinaire du 7 décembre 2021.

CA-2022-01-18-108 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Nathalie Bérubé, administratrice, propose l'adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 20 décembre 2021.

CA-2022-01-18-109 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

5. PAROLE AU PUBLIC – DÉCRET 1039-2020

M^{me} Martine Provost, présidente, et M. Guy Poissant, 1^{er} vice-président de l'Association des professeurs de Lignery (APL) sont présents.

6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, souhaite une belle année 2022 à tous!

Elle informe les membres que des capsules de formation pour les administrateurs des conseils d'administration des CSS seront disponibles sous peu.

Elle précise également que durant la prochaine année, il y aura une intégration de nouveaux administrateurs et qu'une rencontre aura lieu entre les administrateurs afin d'alimenter le comité gouvernance et éthique (CGE) sur les moyens d'intégration souhaités.

7. DÉCISIONS

7.1 RÈGLE SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2022-2023 – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui prévoit que les critères d'inscription sont déterminés annuellement par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents;

CONSIDÉRANT l'article 37 du *Règlement de délégation de pouvoirs* du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) qui établit que le CA détermine les critères d'inscription;

CONSIDÉRANT le projet de consultation adopté par la Direction générale le 5 octobre 2021 et la période de consultation s'échelonnant du 6 octobre au 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le comité de parents est en accord avec le projet de consultation;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de gestion (CCG) est en accord avec le projet de consultation.

M. Dominic Loiselle, administrateur, fait la proposition d'inverser les points 10.2.5 et 10.2.6 dans le projet de règle sur les critères d'inscription des élèves 2022-2023.

Suite au vote :

Pour : 6

Contre : 4

Abstention : 1

Majorité pour le changement donc, le Service de l'organisation scolaire (SOS) procèdera à l'analyse de l'impact de cette modification, en conséquence, le sujet sera ajourné au jeudi 20 janvier 2022.

7.2 PLAN DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ORGANISATION – APPROBATION

M. Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* est mise à jour via le projet de loi 95 permettant au gouvernement du Québec d'accélérer la transformation numérique de l'état;

CONSIDÉRANT que pour développer des milieux sains et sécuritaires, notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) identifie l'utilisation des technologies comme un moyen probant pour permettre à nos élèves et employés de développer les compétences du 21^e siècle;

CONSIDÉRANT que la pandémie a mis en lumière l'importance de développer une vision globale de l'utilisation du numérique;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire désire se doter d'outils afin de s'orienter adéquatement dans la réalisation de ses projets numériques ainsi que d'assurer la reddition de comptes annuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Pelletier, administrateur,

d'approuver le plan de transformation numérique du CSSDGS.

CA-2022-01-18-110 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE - APPROBATION

M^{me} France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que lors de la période d'appel d'offres public qui s'est déroulée du 12 novembre 2021 au 2 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des enveloppes des soumissions s'est déroulée en présence de trois (3) représentants du centre de service;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des documents déposés par le service de l'approvisionnement, les soumissions sont conformes au *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* en vigueur;

CONSIDÉRANT que Brunet Roy Dubé, CPA s.e.n.c.r.l. a déposé la soumission la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a révisé ce dossier et en fait la recommandation au CA.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Denis Lefebvre, administrateur,

d'octroyer le contrat à la firme Brunet Roy Dubé, CPA s.e.n.c.r.l. pour un montant de 237 500 \$ avant taxes.

CA-2022-01-18-111 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 NOM DE LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE LÉRY – ADOPTION

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT la procédure n° 31-02 pour le choix du nom d'un établissement scolaire;
- CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité formé de M^{mes} Sandra Gauthier-Pépin et Carole St-Arnaud et M. Dominic Loiseau, tous membres du CA, un représentant de la Ville de Léry, M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, M^{me} Pascale Gingras, directrice générale adjointe et M. Jean-François Fortin, directeur de l'école Saint-Patrice;
- CONSIDÉRANT la détermination des critères de choix du nom (critère d'histoire, caractère historique et critère relatif au caractère physique du territoire et les critères provenant de la procédure n° 31-02), la démarche de consultation et les modalités d'analyse des suggestions obtenues;
- CONSIDÉRANT la consultation auprès du personnel du CSSDGS, des parents, enfants et de la population de Léry qui s'est déroulée du 12 octobre 2021 au 19 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT la validation des suggestions quant au respect des critères de choix du nom;
- CONSIDÉRANT que le comité a choisi le nom lors de la rencontre du 6 décembre 2021;
- CONSIDÉRANT la validation du nom auprès de la Commission de toponymie du Québec;
- CONSIDÉRANT que le comité de parents a émis un avis favorable quant au nom proposé.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Sandra Gauthier-Pépin, administratrice,

d'adopter le nom de la nouvelle école primaire de Léry comme étant l'école de l'Archipel.

CA-2022-01-18-112 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

À 20 h 34, M^{me} Michelle Morin, présidente, quitte son siège.

7.5 DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN À TITRE GRATUIT À LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ (ARTICLE 272.2 LIP)

M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

- CONSIDÉRANT qu'aux fins de la poursuite du projet de construction de la nouvelle école Louis-Philippe-Paré, le CSSDGS doit récupérer une portion de terrain actuellement sous bail avec la Ville de Châteauguay (partie du lot 6 490 980);
- CONSIDÉRANT que les négociations et discussions avec la Ville de Châteauguay et son sous-locataire, le Centre multisports de Châteauguay, n'ont toujours pas permis de récupérer la portion du terrain nécessaire à la construction de la nouvelle école;

- CONSIDÉRANT que pour dénouer cette impasse, le CSSDGS devra faire une demande au ministre de l'Éducation afin d'obtenir une ordonnance de celui-ci pour la cession d'un terrain à titre gratuit de la part de la Ville de Châteauguay (article 326 des dispositions transitoires de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* P.L. 40);
- CONSIDÉRANT que cette ordonnance doit être obtenue avant le 8 février 2022, date à laquelle le pouvoir du ministre en vertu des dispositions transitoires devient caduc;
- CONSIDÉRANT que l'obtention d'une telle ordonnance forcera la Ville à prendre les mesures adéquates (notamment l'expropriation) pour permettre au CSSDGS d'utiliser le terrain visé aux fins de la construction;
- CONSIDÉRANT que préalablement à l'obtention d'une ordonnance ministérielle, le CSSDGS doit présenter une demande formelle de cession à la Ville.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Nathalie Bérubé, administratrice,

d'autoriser la demande officielle à la Ville de Châteauguay pour l'obtention d'un terrain à titre gratuit et libre de droits aux fins de la poursuite du projet de construction de la nouvelle école Louis-Philippe-Paré, le tout conformément à l'article 272.2 de la LIP.

CA-2022-01-18-113 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

À 20 h 43, M^{me} Michelle Morin, présidente, reprend son siège.

8. INFORMATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

8.1. DÉMISSION MEMBRE DU CA

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, informe formellement le CA de la démission de M. Alexandre Lessard, administrateur, membre de la communauté Gouvernance, éthique, gestion des risques, gestion des ressources humaines.

8.1.1. PROCÉDURE COMPLEMENT DU POSTE

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, explique la procédure de comblement pour le poste de membre de la communauté Gouvernance, éthique, gestion des risques, gestion des ressources humaines au sein du CA. De plus, l'échéancier est présenté.

9. REDDITION DE COMPTES

9.1. CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023

M^{me} Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs, présente les calendriers scolaires 2022-2023 qui ont été autorisés.

9.2. RECUEIL DES DONNÉES AU 30 SEPTEMBRE 2021

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, dépose le recueil des données au 30 septembre 2021 et en fait un bref sommaire.

Le SOS procédera à des vérifications quant à certaines données et un suivi sera effectué ultérieurement.

9.3. REDÉCOUPAGE AU PRIMAIRE POUR 2022-2023 - CHÂTEAUGUAY ET LÉRY

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, informe le CA qu'étant donné l'ouverture de la nouvelle école de Léry; l'école de l'Archipel, un rééquilibrage des

clientèles était nécessaire. La consultation a été effectuée et les changements seront en vigueur dès la période d'inscription qui se tiendra à compter du 7 février 2022.

10. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

11. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES

11.1. COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Yves Pelletier, président du comité de vérification, fait état des travaux du comité lors de leur dernière rencontre du comité de vérification.

11.2. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE

M^{me} Marie-Claude Huberdeau, directrice général adjointe, fait état des travaux de la dernière rencontre du comité de transport.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 18, M. Denis Lefebvre, administrateur, propose l'ajournement de la séance.

CA-2022-01-18-114 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Directrice générale

NM/ng/dg

Secrétaire générale